

8. Pluriel des noms propres et des noms empruntés aux langues étrangères qui sont entrés dans la langue française. — Employés au pluriel, ces noms en prennent la marque dans tous les cas (V. p. 145).

9. Noms composés. — Les noms composés pourront toujours s'écrire sans trait d'union.

10. Article. — Il est superflu de s'occuper des règles qui se trouvent page 151.

11. Adjectifs qualificatifs. — Il est superflu de s'occuper des règles qui se trouvent pages 152, 153.

12. Adjectifs composés. — On peut les réunir en un seul mot qui prendra le féminin et le pluriel d'après la règle générale : *Un nouveau-né, une nouveau-née, des nouveau-nés*.

13. Vingt, cent, mille. — Multipliés par un adjectif de nombre, vingt et cent prennent s même lorsqu'ils sont suivis d'un autre adjectif numéral. Ex. : *Quatre-vingt-dix ou quatre-vingt-dix hommes. Quatre cent six ou Quatre cents six hommes* (V. p. 154).

On peut écrire indifféremment *mil* ou *mille* pour compter les années. Ex. : *L'an mil ou l'an mille neuf cent un* (V. p. 154).

Le trait d'union n'est pas exigé entre le mot désignant les unités et le mot désignant les dizaines : *dix sept*.

14. Même. — Après un substantif ou un pronom au pluriel, même pourra prendre l's et s'écrire sans trait d'union : *Nous mêmes, les hommes mêmes* (V. p. 155).

15. Tout. Devant un nom de ville on tolère l'accord de tout avec le nom propre : *Tout Rome ou toute Rome*.

On tolère également, en faisant parler une femme : *Je suis tout à vous or tout, à vous*.

On peut écrire : *Des marchandises de toutes sortes ou de toute sorte* (V. p. 157).

16. Accord du verbe avec plusieurs sujets. — Si les sujets ne sont pas résumés par un mot indéfini tel que *tout, rien, chacun*, on tolère toujours la construction au pluriel. Ex. : *Sa bonté, sa douceur, s font admirer*.

Il en est de même si les sujets sont unis par *ni, comme, avec, ainsi que, etc*. Ex. : *Ni la douceur ni la force n'y peuvent ou n'y peut rien* (V. p. 160).

17. C'est, ce sont. — L'emploi de c'est est toléré dans tous les cas, au lieu de ce sont : *C'est ou ce sont des montagnes* (V. p. 161).

18. Concordance ou correspondance des temps. — Après un passé ou un conditionnel, on tolère le présent du subjonctif au lieu de l'imparfait : *Il faudrait qu'il vienne ou qu'il vint* (V. la note au bas de la page 163).

19. Participe passé suivi d'un infinitif. — On tolère que le participe passé suivi d'un infinitif ou d'un participe présent soit toujours invariable. Ex. : *Les fruits que je me suis laissés ou laissés prendre. Les sauvages que l'on a trouvés ou trouvés errant dans les bois* (V. p. 117).